

# Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

du lundi 26 juin 2023 à 18 heures

Séance ouverte à 18 h 00.

Etaient présents :

Monsieur Denis HONORE, Maire, Président de séance

Etaient présents : Mesdames Patricia ANAHORY SILVA, Gladys BONNET TREMOUIHAC, Sylviane DESGRAND Marion FRAISSE, Sandra FRISON, Jessica MEYRAND-ROUILLER et Blandine MONTERIMARD et Messieurs David BONNET, Maximilien CAVATA, Vincent CHENEVIER, Stéphane DESGLENE, Dominique DILIGENT et Clément PELISSIER.

Etait absent excusé : Monsieur Florian ARNAUD.

Monsieur Stéphane DESGLENE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour deux délibérations : création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et installation de la vidéo protection sur le territoire communal, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

## Affaire n° 1 : Modification du règlement de la bibliothèque

Le Conseil Municipal accepte la modification du règlement concernant les nouveaux horaires et l'autorisation des chiens dans la bibliothèque.

Pour : 12 Contre : 2

## Affaire n° 2 : Création du règlement intérieur de l'aire de jeux

Après présentation du règlement, le Conseil Municipal valide celui-ci et charge le responsable de mettre en application.

Voté à l'unanimité.

## Affaire n° 3 : Modification statutaire d'Annonay Rhône Agglo du 21 mars 2023 - Transfert de charges - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire présente la modification des statuts de l'agglo, le transfert de charges, trois compétences font l'objet de charges nouvelles pour Annonay Rhône Agglo : l'enseignement musical diplômant, la santé et l'action sociale d'intérêt communautaire avec l'intégration du soutien aux associations de prévention spécialisées. Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT.

Pour : 13 Abstention : 1

## Affaire n° 4 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire propose la création à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 d'un emploi permanent d'agent communal chargé des fonctions suivantes : entretien des bâtiments communaux et des espaces verts, maintenance, etc...

Pour : 13 Contre : 1

Le Conseil Municipal décide de modifier l'objet de la délibération suivante non pas installation mais projet de vidéo protection sur le territoire communal.

**Affaire n° 5 : Projet de vidéo protection sur le territoire communal**

Monsieur le Maire présente le projet de vidéo protection, le Conseil Municipal autorise le Maire à demander un audit de sureté par le référent de la gendarmerie afin de définir les points stratégiques pour les emplacements des caméras.

Pour : 10    Contre : 3    Abstention : 1

La séance est levée à 18 h 25.